

Concession d'occupation du Bar-Restaurant de la Piscine Patinoire La Fayette - Changement de raison sociale de la société exploitante

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié l'exploitation du Bar-Restaurant du complexe «La Fayette» à la société anonyme «FESTIV'ACTIV» par convention de concession d'occupation du 15 décembre 2004 pour une durée de trois ans.

M. Jérôme SERDET, gérant de la société «FESTIV'ACTIV», souhaiterait poursuivre l'exploitation du Bar-Restaurant sous la forme d'une société à responsabilité limitée (SARL). Ce changement de raison sociale implique un transfert de l'ensemble des droits et obligations de la société actuelle à la SARL prochainement créée.

Ce transfert devra être entériné dans un avenant à la convention de concession d'occupation.

Les conditions d'exploitation du commerce et les dispositions financières existantes resteraient inchangées. Le transfert des droits et obligations à la SARL pourrait être effectif au 1^{er} mai 2005. La concession d'occupation serait consentie à cette SARL jusqu'à la fin de la convention initiale soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser le principe du transfert des droits et obligations de la société «FESTIV'ACTIV» à la SARL prochainement créée,
- à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la SARL et la Ville de Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 mai 2005.